

Pour une comparaison des utilisations atypiques des constructions verbales chez les locuteurs bilingues anglais/français et anglais/allemand

Charles BRASART
 Université Paris-Sorbonne
 EA 3553 CELTA
 charles.brasart@paris-sorbonne.fr

Introduction

« His own field was, broadly speaking, discourse: language above the level of the sentence, language in use, *langue* approached via *parole* rather than the other round. It was probably the most fertile and productive area of the discipline in recent times: historical philology was out of fashion and structural and transformational linguistics had lost their allure since people had come to realise the futility of trying to reduce the living and always changing phenomenon of language to a set of rules illustrated by contextless model sentences often invented for the purpose¹. »

David LODGE, *Deaf Sentence*, 2008, p.31.

Cette citation de Desmond Bates, professeur de linguistique à la retraite dans le roman *Deaf Sentence* de David LODGE, illustre à merveille la façon dont l'étude des phénomènes bilingues a évolué depuis cinquante ans. Elle est passée d'un regard purement prescriptiviste et négatif (voir par exemple HANSEGÅRD, *Tvåspråkighet eller halvspråkighet?*², 1968, qui introduit le concept de « semilinguisme ») à un angle froidement syntacticien qui tentait de déterminer ce que les bilingues « pouvaient » ou ne « pouvaient » pas faire en fonction des contraintes de surface des langues envisagées (voir entre autres JOSHI, 1985 ou DI SCIULLO *et al.*, 1986), avant d'arriver enfin à une méthodologie plus inductive ces vingt dernières années (voir GARDNER-CHLOROS 2009 ou BULLOCK & TORIBIO 2009). Celle-ci, fondée sur l'analyse de corpus de données naturelles, tente désormais de dégager des tendances générales dans les pratiques discursives des locuteurs bilingues plutôt que de leur appliquer un ensemble de règles fixes. Ceci peut certes manquer d'apporter la satisfaction que l'on peut avoir à graver dans la pierre ce qu'il est possible ou non de dire, mais les analyses de corpus ont cet indéniable mérite qu'elles sont fondées sur l'étude de la langue en pratique et n'appliquent pas une grille figée à un phénomène vivant et toujours changeant.

Au sein du champ du bilinguisme, les études sur le phénomène de l'alternance codique constituent un domaine majeur de la recherche, en pleine expansion depuis

¹ « Son propre champ était, plus ou moins, l'analyse du discours : le langage au-delà du niveau de la phrase, le langage en usage, la langue approchée via la parole plutôt que l'inverse. C'était probablement l'aire la plus fertile et productive de sa discipline récemment : la philologie historique n'était plus à la mode et les linguistiques structurelle et transformationnelle avaient perdu de leur charme depuis que l'on avait réalisé combien il est futile d'essayer de réduire le phénomène vivant et toujours changeant du langage à un ensemble de règles illustrées par des phrases modèles dénuées de contexte et souvent inventées pour cette fonction. » L'ouvrage a été publié en français sous le titre *La Vie en sourdine*.

² « Bilinguisme ou semilinguisme ? »

trente ans, et qui a autant de visages qu'il peut exister de couples de langues. Par alternance codique, on entend l'utilisation alternée et fluide par les bilingues de leurs deux langues dans la même conversation (GARDNER-CHLOROS 2009) : des énoncés comme ceux qui suivent dans l'extrait de dialogue ci-dessous sont des manifestations d'alternance codique.

(1) TRU : *Maybe once we can play properly, we may enjoy it more.*

Tru : *Peut-être qu'une fois qu'on saura y jouer correctement, ça nous plaira plus.*

DOR : *Na ja... Ich enjoy's, aber ich muss mich so... ['s = es]*

Dor : *Oui, oui. Ça me plaît, mais je dois tellement me...*

TRU : *Konzentrieren.*

Tru : *concentrer.*

DOR : *Ja, und das fällt mir sehr schwer.*

Dor : *Oui, et ça m'est difficile.*

TRU : *Die concentration.*

Tru : *La concentration.*

Ce phénomène protéiforme a fait l'objet de milliers d'articles, et constitue pour ainsi dire un carrefour des disciplines de la linguistique : des approches telles que celles de la sociolinguistique, la syntaxe, la sémantique, la pragmatique ou la morphologie sont nécessaires pour en donner une vue qui ne soit pas parcellaire au point d'être irrecevable. C'est cette approche plurielle qui informera nos analyses dans les pages qui viennent, dans la mesure où chacune étant une dimension intégrante de la production de langage, il nous paraît plus productif de les traiter ensemble que séparément.

Une grande partie de la recherche sur l'alternance codique est axée sur le verbe, ses compléments, et le traitement que peut leur réserver le jeu bilingue (MACSWAN, 2005). Dans la mesure où le verbe fournit le « noyau » de la phrase, cela peut se comprendre. Ce qu'il est permis de faire ou non autour d'un syntagme verbal a ainsi été l'objet d'un grand nombre d'hypothèses : on a écrit qu'un locuteur ne pouvait changer de langue entre un verbe et son objet, de par les relations de gouvernement qui les lient (BELAZI *et al.*, 1994, DI SCIULLO *et al.*, 1986) ; que les mots grammaticaux ne pouvaient faire l'objet d'un changement de langue, et qu'on ne pouvait donc imaginer un passage d'une langue à l'autre entre un auxiliaire et un verbe lexical (JOSHI, 1985) ; ou, par exemple, que les locuteurs bilingues ne pouvaient changer de langue qu'aux points où les grammaires et syntaxes respectives sont similaires (POPLACK 1980). Quant aux conflagrations dans lesquelles un verbe se voit affublé d'une désinence issue d'une autre langue, elles ont souvent été considérées illicites, c'est-à-dire ne pouvant être produites spontanément par les locuteurs³, et font encore débat (POPLACK, 1980, MACSWAN, 1999, SEBBA, 2009).

Malgré cela, une analyse du traitement du verbe chez les bilingues fondée sur l'étude de deux corpus oraux nous conduit à postuler que c'est souvent l'inverse qui se produit. En effet, chez les locuteurs bilingues français/anglais et anglais/allemand dont

³ Idée qu'ont tenté de démontrer des chercheurs (voir MACSWAN 2005, entre autres) en ayant recours aux jugements de « grammaticalité » ou « d'acceptabilité » : des énoncés sont soumis à des locuteurs bilingues qui les déclarent bien formés (grammaticaux) ou non (agrammaticaux).

la pratique discursive est analysée pour cette étude, le groupe verbal semble être un lieu privilégié du passage d'une langue à l'autre et, de plus, ce passage prend des formes diverses et qui sont souvent similaires d'un couple de langue à un autre. C'est peut-être là d'ailleurs que se situe l'un des éléments phares dégagés par cette étude, à savoir que dans deux paires de langues se retrouvent des tendances syntaxiques et grammaticales communes. Nous souhaitons ainsi montrer que les locuteurs bilingues peuvent faire un usage similaire d'outils différents pour arriver au même but — communiquer un message précis —, quelles que soient les langues parlées.

Après avoir présenté la méthodologie de la recherche dans le domaine de l'alternance codique, nous prendrons pour exemples les cas où les grammaires des deux langues en jeu sont rendues compatibles entre elles par divers « bricolages » syntaxiques, comme dans les énoncés suivants, qui, en regard de la grammaire de chaque langue, sont fautifs :

(2) Tu m' *give me five*?

Littéralement : « Tu me tapes m'en cinq ? »

(3) Sie haben uns *rejected in the beginning*.

Ils nous ont rejetés au début

Nous poursuivrons en nous penchant sur des énoncés où la rencontre des langues permet d'associer des propriétés qui n'existent que dans l'une ou l'autre, par exemple :

(4) Et toi tu as oublié de me *shh*...

(5) Du warst *hesitating*...

Tu étais en train d'hésiter...

Dans l'énoncé (4) ci-dessus, c'est la propension de l'anglais à faire un verbe d'un mot issu de n'importe quelle autre catégorie grammaticale qui est mise à profit, tandis que dans l'énoncé (5), c'est l'aspect progressif de l'anglais qui est emprunté dans une phrase par ailleurs en allemand. Ceci sera également l'occasion d'analyser les conflagrations morphologiques, dans lesquelles des désinences de langue X sont associées à des bases verbales de langue Y. Nous montrerons qu'il n'existe pas de systématicité dans l'utilisation ou non de ces conflagrations par les locuteurs bilingues, ce qui tendrait à faire penser que l'alternance codique permet, toutes proportions gardées bien entendu, de s'affranchir du carcan de la grammaire pour se concentrer sur le lexical, bien plus qu'il n'est permis ou naturel de le faire dans le discours monolingue.

Nous montrerons ainsi que l'usage contigu de deux langues mène souvent non pas à compartimenter les grammaires mais au contraire à profiter de la malléabilité de la langue pour les faire se rencontrer et fluidifier ainsi l'échange linguistique en mettant à profit les idiosyncrasies de chacune.

I. Fondements de la recherche et méthodologie

I.1. L'exploit grammatical de l'alternance codique

« Intra-sentential code-switching (hereafter cs) can be viewed as a remarkable achievement on the part of bilingual speakers. In spite of all the differences in lexis, morphology, and syntax that exist between most pairs of languages, code-switchers successfully communicate in mixed-language utterances which are fluent (at least, no less fluent than monolingual utterances) and which on the whole do no violate the grammar of either language (or at least, violate it no more than monolingual utterances)⁴. » (SEBBA 2009, 40)

Cette remarque de SEBBA fournit un bon point d'introduction au domaine de la recherche sur l'alternance codique dans lequel s'inscrit cet article, à savoir : comment les locuteurs bilingues parviennent-ils à cet exploit qui consiste à produire un message linguistique en utilisant deux langues différentes ? SEBBA fournit d'emblée deux éléments de réponse.

Tout d'abord, il note que les énoncés en deux langues produits par les bilingues sont tout aussi « *fluent* » que des énoncés monolingues, c'est-à-dire fluides, naturels. Le discours en alternance codique n'est pas un patchwork de mots qui se bousculent et sont maladroitement assemblés comme le font les apprenants d'une deuxième langue ; au contraire, il est aussi définitoire de la compétence linguistique des bilingues que l'est l'utilisation d'une seule langue chez les monolingues.

Deuxièmement, SEBBA note discrètement un point qu'il est néanmoins important de relever : il n'écrit pas juste que les énoncés bilingues ne violent pas la grammaire de l'une ou l'autre langue : il ajoute « globalement », « dans l'ensemble », et précise encore dans la parenthèse : « ou, du moins, pas plus que les énoncés monolingues ». C'est là déjà un point qu'il convient de garder à l'esprit quand on étudie les phénomènes bilingues : le discours monolingue spontané lui-même s'éloigne généralement des règles édictées par les grammaires. L'étude de phénomènes mettant deux langues en scène amplifie cette tendance, mais cette dernière n'est en rien réservée au discours bilingue.

C'est cette amplification des phénomènes linguistiques que fournit le discours bilingue qui explique que l'alternance codique soulève un tel intérêt. En effet, elle peut d'une part aider à mieux comprendre les ressorts de la production et de la compréhension du discours non seulement chez les bilingues mais également chez les monolingues, et, par ailleurs, comme le rappellent ROMAINE (1995) ou GARDNER-CHLOROS (2009), il y a dans le monde plus d'humains bilingues que d'humains monolingues. Il semble donc logique d'étudier les faits de langue les plus répandus. GARDNER-CHLOROS, une des grandes spécialistes du sujet, écrit de plus :

⁴ « L'alternance codique au sein d'une phrase peut être considérée comme un remarquable exploit de la part des bilingues. Malgré toutes les différences lexicales, morphologiques et syntaxiques qui existent entre la majorité des couples de langues, les personnes qui alternent les langues parviennent à communiquer au moyen de phrases qui mélangent les langues tout en étant correctes (ou du moins pas moins fluides et correctes que des énoncés monolingues) et qui, globalement, ne violent la grammaire ni de l'une ni de l'autre langue (ou du moins ne la violent pas plus que des énoncés monolingues). »

« [B]y analysing code-switched speech, we can find out which combinations of words or morphemes from different languages can easily be combined [sic] and which are more resistant, or perhaps even impossible. Since grammar consists of the rules regarding such combinations, code-switching acts as a signpost, pointing at where the difficult issues may arise, and paving the way towards a better understanding of grammar. Romaine, for example, has pointed out that code-switching research can help us to understand a key issue in linguistics: the division of labour between grammar and lexicon (1995)⁵. » (GARDNER-CHLOROS, 2009, 5)

Parmi les nombreux domaines afférant à la parole sur lesquels l'étude de l'alternance codique peut apporter une lumière nouvelle, donc, se trouve le rapport entre grammaire et lexique. Le discours bilingue, par son traitement des contraintes syntaxiques et/ou morphologiques, de la façon qu'ont les énonciateurs de les respecter, de les contourner ou de les ignorer, peut permettre de mieux mettre au jour les rapports existants entre le linguistique et le métalinguistique, et sur la façon dont le second peut être utilisé au-delà des capacités que l'on lui prête afin de servir le premier.

I.2. Méthodologie et sources de données

I.2.1 Validité des sources et généralisation des hypothèses

L'un des points qui fait débat et pose problème dans l'étude de l'alternance codique avant même que l'on puisse s'intéresser à ses manifestations est la façon de recueillir des données. Ceci n'est pas exclusif au domaine : dans n'importe quel champ d'étude, il convient de s'assurer que les données à partir desquelles travaille le chercheur sont valides. Pour l'alternance codique en particulier, cependant, la méthodologie à adopter a fait et fait toujours l'objet de nombreux débats et interrogations. Sans même parler de la question de savoir ce qui fait qu'une personne sera considérée comme bilingue ou non, la question du caractère généralisable ou non des données est cruciale. Pour qu'une conclusion soit généralisable, il faut que l'énoncé à partir duquel elle a été tirée puisse être répété, ou plus exactement recréé dans la bouche d'un autre énonciateur, spontanément. Il faut pouvoir s'assurer, en bref, que l'énoncé analysé n'est pas une exception. Ceci est rendu possible par l'analyse de corpus de données naturelles. Ainsi, la structure qui consiste à utiliser une base verbale de langue X dans une phrase en langue Y, tout en lui adjoignant une désinence issue de la langue Y, est attestée dans nos deux corpus, comme dans les exemples suivants :

(6) Kein, kein, keiner, der nur, eh, sagen wir, mitgetan hat, hat müssen, die S.A. *joinen*.
Personne parmi ceux qui ont seulement, disons, "suivi", n'a dû s'enrôler dans la S.A.

⁵ « En analysant du discours « switché », il est possible de déterminer quelles combinaisons de mots ou de morphèmes de différentes langues sont aisément réalisables, et lesquelles résistent plus, ou sont impossibles. Dans la mesure où la grammaire correspond aux règles qui régissent ces combinaisons, l'alternance codique agit comme un panneau de signalisation, désignant les endroits où les problèmes peuvent surgir, et ouvrant le chemin à une compréhension plus fine de la grammaire. ROMAINE, par exemple, a fait remarquer que l'étude de l'alternance codique peut nous aider à comprendre un problème clé en linguistique : la division du travail entre grammaire et lexique. »

(7) Quand tu l'avais *staré* parce que tu voulais qu'il donne la bonne réponse, euh...

Le verbe anglais « *to join* », dans l'exemple (6), reçoit sans modification phonologique aucune la désinence d'infinitif allemand « -en », tandis que dans l'exemple (7), le verbe anglais « *to stare* » reçoit, lui non plus sans modification phonologique, la désinence du participe passé français « -é ». Le phénomène se retrouve donc dans au moins deux couples de langues (à plusieurs reprises dans chaque couple), ce qui prouve que les bilingues peuvent associer naturellement les verbes lexicaux d'une langue avec les terminaisons verbales d'une autre langue.

I.2.2 Les jugements de grammaticalité

Les premières études, comme le rappellent GULLBERG, INDEFREY et MUYSKEN (2009, 21-22), ont largement fait usage de données ad hoc, inventées par les chercheurs, qui les soumettaient ensuite à des locuteurs pour avoir leur opinion quant au caractère « licite » ou non des énoncés soumis à leur sagacité. C'est ce que l'on appelle la méthode de « données par intuition », qui pose de nombreux problèmes méthodologiques, dans la mesure où elle n'est pas descriptive mais repose sur les opinions prescriptives de quelques (d'un ?) énonciateurs anonymes.

Or, il n'est peut-être pas exagéré de dire que tout humain a été conditionné par son apprentissage de la langue, d'abord auprès de ses parents puis à l'école : apprentissage qui peut se résumer à l'idée de respect des règles. On a ainsi pu voir que ce genre d'expérience, dans lesquelles on demande à des personnes de déterminer si un énoncé est correct ou non, est très fréquemment biaisé par le fait que la façon dont nous parlons et le regard que nous portons sur la langue et ce qu'elle devrait être sont fondamentalement différents, de sorte qu'il n'est pas rare que des énoncés soient jugés incorrects parce qu'ils ne respectent pas telle ou telle règle de la grammaire écrite alors qu'ils sont parfaitement courants à l'oral. Encore une fois, cela dépend, pour ainsi dire, du degré de prescriptivisme auquel sont portés les informateurs, de la formulation de l'énoncé de l'expérience, et de bien d'autres facteurs encore. Par exemple, quel sort serait-il réservé à la phrase « Chais pas c'est quoi qu'i'veut » ? Bien qu'elle soit grammaticalement incorrecte au sens strict, elle relève d'un type de formulation et de prononciation qui sont parfaitement naturels pour des milliers (des millions ?) de francophones.

Autre écueil soulevé par GULLBERG, INDEFREY et MUYSKEN :

While there may be some degree of correspondence between intuition data and naturalistic data, there is no guarantee that the results coincide. Sobin (1984) systematically studied judgements of adjective/noun orders in Spanish-English CS, where the orders in both languages often differ. In addition to considerable disagreement between speakers, the overall tendencies reported only partially correspond to what is actually found in naturalistic data⁶. » (*ibid.*)

⁶ Bien qu'il puisse y avoir un certain degré de correspondance entre des données intuitives et des données naturelles, il n'y a aucune garantie que les résultats coïncident. Sobin (1984) a systématiquement étudié des jugements sur l'ordre adjectif/nom dans l'alternance codique anglais-espagnol, où l'ordre diffère dans les deux

Immense écueil que celui-là à notre sens ! Si GULLBERG, INDEFREY et MUYSKEN n'en concluent pas moins que la méthode par intuition est valide tant que couplée à d'autres façons d'examiner l'alternance codique, nous préférons cependant ne pas y avoir recours dans la mesure où les données qu'elle crée ne sont pas naturelles. Elles ne correspondent pas à une situation d'énonciation réelle, n'ont pas été prononcées par un énonciateur en contexte, sont cantonnées au champ de la phrase écrite. Bref, elles ne sont que de l'ombre de langage, non pas créées sur le champ dans un contexte particulier pour transmettre un message à un énonciataire défini, mais construites en laboratoire, pour ainsi dire, pour elles-mêmes et non plus en tant que véhicule. Comme l'écrit David LODGE par l'entremise de Desmond Bates, cette démarche peut être considérée comme allant à rebours de ce que représente la parole, phénomène vivant et personnel.

I.2.3 Les corpus de données naturelles

Une solution, qui est favorisée par les chercheurs depuis environ vingt ans, est le recours aux corpus de données naturelles. Ceux-ci sont enregistrés au sein de groupes de locuteurs bilingues dans des situations d'énonciation qui ne soient pas « provoquées » par le chercheur, afin de garantir, au maximum, l'authenticité des discours ainsi produits. Cette méthode apporte également son lot de problèmes, au premier rang desquels la grande difficulté qu'il y a à créer un corpus. Il faut d'abord être en contact avec une communauté de locuteurs bilingues, et pouvoir les fréquenter sur le long terme afin d'apprendre à connaître leur pratique linguistique. Encore une fois, nous insistons sur l'importance que nous plaçons dans l'étude du langage comme objet incarné et dépendant de qui parle, quand et en s'adressant à qui. Comme le font remarquer BULLOCK et TORIBIO à ce sujet :

« [I]t is difficult to appreciate an individual's performance independently from the social context in which it unfolds. In other words, the sociolinguist must know a great deal about the community in which she or he works, ideally including knowledge about the socio-historical situation of language contact⁷. » (BULLOCK et TORIBIO 2009, 16)

Ces conditions étant réunies, il faut pouvoir recueillir suffisamment de corpus pour avoir un échantillon d'énoncés qui ne soit pas trop restreint. Puis le chercheur doit transcrire les enregistrements audio réalisés, ce qui représente un travail colossal, d'autant plus que, dans une situation d'énonciation naturelle, les participants n'attendent pas sagement la fin d'un tour de parole avant de parler : les tours de parole se chevauchent, se coupent, deux, trois, voire plus d'énonciateurs peuvent se mettre à parler en même temps. Bref, l'enregistrement de conversation a cet avantage qu'il

langues. En plus de désaccords considérables entre les locuteurs, les tendances globales telles que rapportées ne correspondaient que partiellement à ce que l'on trouve dans les données naturelles. »

⁷ « Il est difficile d'apprécier la performance d'un individu indépendamment du contexte social dans laquelle elle prend place. En d'autres termes, le sociolinguiste doit avoir une connaissance étendue de la communauté au sein de laquelle il ou elle travaille, ce qui inclut, dans l'idéal, une connaissance de la situation socio-historique du contact des langues. »

permet au linguiste de travailler sur la langue telle qu'elle est réellement parlée, et cet inconvénient que la langue telle qu'elle est réellement parlée est souvent un amas de faux départs, d'hésitations, d'interruptions, de chevauchements, là où les jugements d'acceptabilité se font à partir de phrases bien nettes, qui n'ont pas grand chose à voir avec des productions spontanées.

Il existe une autre chausse-trape liée à cette méthodologie et qui nécessite de s'interroger sur la généralisation possible ou non des conclusions qu'on en tire : ce sont les effets de corpus. Ceux-ci font surgir des schémas récurrents qui ne s'avèrent récurrents que parce qu'ils figurent dans un corpus — un tic de langage, ou bien des expressions propres au groupe de locuteurs étudiés, sont par exemple des effets de corpus, qui ne sont pas généralisables à d'autres locuteurs. C'est là un danger dans la recherche sur le bilinguisme dans la mesure où la majeure partie des corpus utilisés sont fondés sur l'analyse de la pratique linguistique d'une dizaine de personnes, ce qui est peu. D'autre part, ces groupes de personnes ayant une histoire et une pratique linguistiques commune, il y a toujours fort à parier que cette pratique est au moins en partie informée, voire déformée, par cette histoire.

D'où, à notre sens, l'intérêt de procéder à des analyses comparatives en s'appuyant non pas sur un, mais deux couples de langues. Les comparaisons auxquelles il devient ainsi possible de procéder peuvent permettre au chercheur de se prémunir contre de tels effets de corpus en généralisant les pratiques à au moins deux groupes de locuteurs indépendants l'un de l'autre.

I.3. Les deux corpus

I.3.1 Le corpus français-anglais

Notre première source d'informations est un corpus de conversation français/anglais que nous avons recueilli nous-mêmes. Il s'agit d'un corpus d'environ 50 000 mots, à l'heure où nous écrivons ces lignes. Nous avons isolé au sein de nos enregistrements 811 échanges au sein desquels deux langues étaient utilisées, ce qui représente environ un changement de langue tous les 61 mots.

C'est notre participation à une troupe de théâtre anglophone et parisienne qui nous a fourni l'occasion de constituer ce corpus. Avec l'accord de ses membres, nous avons enregistré certaines répétitions au cours des trois années écoulées afin de constituer un corpus inscrit dans la durée et produit par des personnes dont nous connaissons l'histoire linguistique d'une part, et dans un contexte conversationnel clairement défini d'autre part.

Nos informateurs bilingues, au sein de cette troupe, sont au nombre de neuf, cinq femmes et quatre hommes, âgés de vingt-cinq à trente-deux ans. Tous ont vécu au moins un an dans un pays anglophone, et s'expriment de façon tout à fait fluide dans l'une et l'autre langue.

Une autre raison qui a présidé à notre choix fut le fait que ces informateurs ne sont pas pour nous des inconnus, ou, plutôt, que nous n'étions pas pour eux un inconnu. Il est avéré que les bilingues modifient leur pratique linguistique en fonction des personnes auxquelles ils s'adressent, et nous voulions à tout prix éviter un possible effet « intervieweur / interviewé », qui biaise forcément la situation d'énonciation et

donc la façon de s'exprimer des participants, ne serait-ce qu'à cause des relations de domination qu'il instaure. Au contraire, la collecte de corpus dans un environnement naturel, pour ainsi dire, permet de s'assurer que la production de parole ne sera pas influencée par cet élément extérieur qu'est la présence d'un chercheur. Non seulement cela, mais cette façon de faire permet également de faire en sorte que la conversation soit conduite comme elle le serait normalement, sans qu'un « maître du jeu » ait besoin de l'orienter, comme on peut parfois le voir dans notre second corpus, où il arrive que certains participants demandent à la chercheuse dans quelle langue ils doivent s'exprimer, ou bien de quoi elle désire qu'ils parlent.

Bien loin de nous, cependant, l'idée de disqualifier d'autres méthodes de collecte de corpus et, au contraire, nous pensons qu'il peut être fort utile de comparer des corpus recueillis dans des conditions différentes afin de voir si les mêmes phénomènes ne se rencontrent pas dans les deux cas.

I.3.2 Le corpus anglais-allemand

Le second corpus sur lequel nous travaillons est un corpus de conversation anglais-allemand. Nous avons pu avoir accès à ce corpus grâce au projet TalkBank, une initiative de chercheurs de l'université Carnegie Mellon et de l'Université de Pennsylvanie. Il s'agit d'une base de données de corpus sur Internet en accès libre⁸ dont le but est de promouvoir l'accès à des corpus de données naturelles afin de faire avancer la recherche en linguistique. Parmi les vingt-trois corpus d'échanges bilingues, nous avons choisi de nous servir d'un corpus anglais-allemand compilé en 1993 par une chercheuse autrichienne. Le choix de ce corpus a été en partie motivé par les deux langues qui y sont parlées : premièrement, nous n'aurions évidemment pas pu travailler sur un couple de langues dont l'une nous était inconnue. Deuxièmement, le fait que l'anglais soit une langue commune aux deux corpus, et que parmi les deux autres langues, l'une soit germanique, l'autre romane, peut prêter à de nombreuses comparaisons en fonction des couples de langues et de leurs idiosyncrasies syntaxiques respectives.

Ce corpus comprend 95 000 mots, soit 1,9 fois que le nôtre, et nous y avons isolé 1487 énoncés bilingues, soit 1,85 fois que dans le nôtre, soit une proportion étonamment similaire, puisqu'il se produit un changement de langue tous les 61 mots dans notre corpus français-anglais et un changement tous les 63 mots dans le corpus anglais-allemand. De ce point de vue, on peut donc considérer que ces deux corpus sont statistiquement comparables.

Autre critère important : les informateurs de ce corpus appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle radicalement différente des nôtres. Tous sont en effet des personnes âgées (déjà à l'époque à laquelle a été recueilli le corpus), qui parce que juives avaient fui l'Autriche juste avant ou juste après l'*Anschluss*, en 1938. Elles étaient depuis installées à Londres. Les situations sont donc absolument différentes entre les deux corpus, et les éventuelles récurrences d'un corpus à l'autre seront donc difficilement assignables à des effets de groupe. Or, l'une des récurrences les plus frappantes dans nos deux corpus concerne les constructions verbales, domaine

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.talkbank.org>.

intensément débattu dans le champ de l'étude de l'alternance codique. La question se pose presque d'elle-même : la rencontre entre deux systèmes grammaticaux se fait-elle sans heurts, ou conduit-elle à des clashes ? Et, dans le second cas, comment ces clashes sont-ils résolus, s'ils le sont ? L'étude de nos deux corpus tend à montrer que les locuteurs bilingues s'accommodent parfaitement bien de ce qui est fréquemment traité comme un problème (ROMAINE, 1995), et c'est sur cette question que nous nous penchons désormais.

II. Syntaxes divergentes, grammaires concurrentes et « bricolage » bilingue

L'alternance codique, comme l'écrit SEBBA (voir p.3), peut s'apparenter à un exploit dans la mesure il fait intervenir deux systèmes linguistiques qui sont parfois radicalement différents l'un de l'autre. La diversité des paires de langues qui ont fait l'objet de recherches depuis plusieurs décennies le prouve : français et arabe (BENTAHILA & DAVIES, 1983), anglais et chinois (LI WEI, 2002), espagnol et nahuatl⁹ (MACSWAN 1999, entre autres), etc. Quel que soit le degré d'éloignement typologique des langues concernées, les systèmes syntaxiques, morphologiques ou phonologiques de ces langues, malgré leurs différences, n'entravent pas la possibilité qu'elles soient mélangées. La compétence linguistique humaine est parfaitement capable de produire un message en deux langues radicalement différentes, tout comme il est parfaitement possible de comprendre un tel message.

II.1. Les cas de dislocation syntaxique

A priori, cela ne pose aucun problème pour ce que l'on appelle l'alternance codique interphrastique, c'est-à-dire les cas où l'énonciateur change de langue entre chaque phrase. Chaque langue est alors pour ainsi dire compartimentée, et il ne se produit pas de rencontre qui pourrait mener à des ruptures syntaxiques. Cependant, ce n'est là qu'une possibilité parmi d'autres, et l'alternance codique intraphrastique (les cas où deux langues sont utilisées au sein du même énoncé) est extrêmement fréquent, dans toutes les paires de langues qui ont pu être étudiées. Cela ne pose pas problème quand le changement de langue se produit à un endroit où la structure de surface des deux langues est la même. Ceci a d'ailleurs donné lieu à la Contrainte d'Équivalence formulée par POPLACK & SANCKOFF (1981), qui veut que les endroits de la phrase où les structures de surface se recoupent soient les seuls où les locuteurs puissent changer de langue. En réalité, cependant, l'analyse des corpus de données naturelles prouve que cette contrainte ne tient pas : même s'il semble cognitivement moins lourd de s'y tenir, les locuteurs bilingues ne se privent pas de procéder à des changements de langue qui contreviennent à l'une ou l'autre syntaxe en jeu, et, de surcroît, c'est un phénomène qui n'est pas quantitativement rare. Prenons ainsi les exemples suivants :

⁹ Le nahuatl est une langue uto-aztèque.

- (8) Sie haben uns *rejected in the beginning*.
 Ils ont nous rejetés dans le début
 Ils nous ont rejetés au début.
- (9) Sie haben's *prolonged auf another two weeks* ['s = es].
 Ils ont ça prolongé sur autre deux semaines
 Ils l'ont prolongé pour deux semaines.

Ces énoncés, qui sont passés parfaitement inaperçus des interlocuteurs (au sens où ils n'ont attiré aucune remarque), ne respectent ni la syntaxe de l'allemand, puisque les participes « *rejected* » et « *prolonged* » ne se trouvent pas en fin de phrase, ni la syntaxe de l'anglais, puisque les pronoms personnels objets y sont placés en position pré-verbale. On a donc affaire ici à des phrases dans lesquelles les mots lexicaux que désirent employer le locuteur provoquent une modification de la syntaxe typique de chaque langue. Les mots lexicaux possédant des propriétés combinatoires qui leur sont propres, ceci se retrouve fréquemment : on le voit ainsi dans les deux exemples suivants, qui, de même, sont inimaginables en une seule langue :

- (10) Et Tony il a ses clés donc il se *let himself in* ?
- (11) A : Tu t'es fermé...
 B : Comment ?
 A : Tu t'es fermé... Tu m'as *shut me out*...

Ces deux énoncés sont remarquables en ce que le site du changement de langue y est la cause d'un autre type de rupture syntaxique. En effet, l'anglais place les pronoms objets, réflexifs (premier exemple) ou non (second exemple) après le verbe, alors que le français les place avant. C'est ainsi que, dans nos deux énoncés, le pronom est redoublé, le locuteur semblant obéir aux règles grammaticales des deux langues plutôt qu'à un besoin d'économie du langage ! Nous avancerons donc ici que les habitudes grammaticales peuvent elles-mêmes « résister » en quelque sorte au chamboulement imposé par l'alternance codique, et que les locuteurs sont tellement conditionnés par elles qu'il peut être impossible de s'en défaire. Nous ajouterons toutefois que ce genre de dédoublement du pronom est absent de notre corpus anglais-allemand. Ce phénomène est donc peut-être lié à la nature des locuteurs, ou des deux langues entrant en jeu.

Cette analyse offre l'occasion de formuler plusieurs remarques. Tout d'abord, elle invalide l'idée avancée par certains, comme POPLACK et SANKOFF dont nous avons mentionné plus haut la théorie sur la contrainte d'équivalence, qu'un changement de langue ne se peut produire qu'à des endroits où la syntaxe des deux langues est strictement équivalente. Ce n'est évidemment pas le cas ici.

On notera également que dans l'exemple (10), le verbe « *let* » n'est pas augmenté de la désinence anglaise de troisième personne du singulier. Est-ce parce que celle-ci est caractérisée par \emptyset en français ? C'est une hypothèse possible.

Autre point important : nous sommes ici en présence de deux verbes complétés par une particule adverbiale (*in* et *out*), construction typique des langues germaniques mais inexistante en français. On pourrait ainsi penser que verbe, pronom et particule forment en anglais un ensemble difficile à briser pour des questions de rythme ou

d'oreille, et que c'est là que se trouve un début d'explication quant à la présence superflue d'un second pronom. On trouve toutefois également dans notre corpus l'exemple suivant :

(12) Tu m'give me five?
Tu m'en tapes cinq ?

Dans cet énoncé, le verbe n'est pas complété d'une particule adverbiale comme c'était le cas dans les exemples (10) et (11). Néanmoins, on se trouve ici en présence d'un idiome, lequel, qui plus est, est le plus souvent rencontré sous la forme à l'impératif « *Give me five* ». Il est donc tout à fait probable qu'il soit stocké tel quel dans la mémoire lexicale de l'énonciateur, comme une unité plutôt qu'une proposition construite de plusieurs pièces. L'automatisme, dans ces exemples, prendrait donc le pas sur une stricte adhésion à la logique syntaxique.

II.2. Les stratégies de neutralisation et de nativisation

II.2.1 Les stratégies de neutralisation

On peut fournir un premier élément d'explication à ces aberrations syntaxiques en reprenant un concept avancé par MYERS-SCOTTON (2002), qui établit une différence entre concordance syntaxique « complète » et concordance syntaxique « suffisante¹⁰ ». De cette façon, si une concordance syntaxique complète facilite les alternances linguistiques, une situation de non-concordance ne les empêche pas, et les énonciateurs bilingues semblent s'en accommoder parfaitement, comme le montrent les quatre exemples cités plus haut. S'ils ont besoin de passer d'une langue à l'autre, ils aménageront le schéma syntaxique à leur gré, en gardant à l'esprit à la fois le message qu'ils veulent transmettre et les contraintes qui s'appliquent à la syntaxe, mais en favorisant le premier au détriment de cette dernière. GARDNER-CHLOROS et EDWARDS (2004) parlent quant à eux de stratégies permettant aux bilingues d'éviter la « camisole de force des règles grammaticales ». L'image est frappante bien que selon nous quelque peu inexacte : les bilingues ne quittent jamais la camisole de force de la syntaxe (ils respectent malgré tout une certaine logique grammaticale, comme on peut le voir avec les exemples de double pronom), ils se contentent pour ainsi dire d'agrandir ladite camisole pour être plus à l'aise à l'intérieur.

On notera que les locuteurs bilingues peuvent également faire appel à des stratégies de neutralisation des difficultés syntaxiques. Ceci n'a en réalité rien d'exceptionnel : certaines de ces stratégies sont utilisées également par les énonciateurs monolingues : pauses, hésitations, hausses de voix, par exemple, qui, dans le discours bilingue, servent régulièrement d'« embrayage » là où la rencontre entre deux langues peut être inattendue. On le voit ainsi dans les exemples suivants :

¹⁰ Appelées « complete congruence » et « sufficient congruence » en anglais.

(13) J'commence par la fin mais euh c'est p't-être la chance ou jamais de [courte pause]
 ↑*breaker* le ↑*stillness* qu'y avait parce qu'on était en train d'se dire qu'c'était un peu...

(14) I like everything... *was essen anbelangt. Als kind* I didn't like anything *aber* I love food.

J'aime tout ce qui concerne la nourriture. Quand j'étais enfant je n'aimais rien, mais j'adore la nourriture

Dans l'énoncé (13), les deux flèches à gauche des mots anglais indiquent que l'énonciateur hausse la voix en prononçant les mots, comme pour les mettre en relief et signaler ainsi la présence d'anglais dans une phrase en français. On notera également qu'il adjoint la désinence française de l'infinitif à une base verbale anglaise, sans modifier la phonologie ni de l'une, ni de l'autre, un exemple parmi beaucoup d'autres dans nos corpus qui montre bien que l'alternance codique peut apparaître à la plus petite échelle linguistique possible.

L'énoncé suivant est également un exemple parmi beaucoup d'autres d'une phrase dans laquelle un énonciateur (ici, une énonciatrice) marque une brève pause avant de changer de langue. Non seulement cette pause permet de couper la phrase en deux, neutralisant ainsi les maladresses syntaxiques qui pourraient résulter du mélange de deux langues (ici, l'inclusion d'une proposition relative qui s'achève par le verbe), mais elle a également l'avantage d'attirer l'attention des destinataires sur ce qui va suivre. L'énonciateur fait ainsi d'une pierre deux coups, en ménageant la syntaxe d'une part, et d'autre part en prévenant le destinataire, pour ainsi dire, que ce qui va suivre dans la périphrase de thématization est important. On le voit d'ailleurs bien dans la deuxième phrase de l'exemple (14) : l'énonciatrice rythme son propos en introduisant chaque proposition en parlant allemand (« *als kind...* », « *aber...* ») avant de livrer le message principal en anglais. Ici, on a donc affaire à une neutralisation (relative) d'une langue qui sert à mettre en relief ce qui est dit dans l'autre langue.

II.2.2 Les stratégies de nativisation

Autre possibilité qui repose sur une forme de neutralisation différente, APPEL et MUYSKEN (1987) parlent d'une stratégie de « nativisation » par laquelle une structure existante en L1 permet d'accueillir un élément de L2 sans qu'il soit besoin d'infléchir ce dernier. Ici, le discours bilingue se démarquerait donc clairement du discours monolingue, dans lequel il est impensable de ne pas infléchir les mots qui ont besoin de l'être. Cependant, même s'il peut sembler a priori difficile d'utiliser des désinences d'une langue sur des racines d'une autre langue, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre phonétique, nous avons déjà vu que c'était tout à fait possible, et même courant. Dans nos deux corpus, les énonciateurs peuvent faire appel à l'une ou l'autre stratégie, à savoir infléchir ou non. Cela étant, ne pas infléchir selon la L1 ne signifie pas ne pas infléchir selon la L2 : le verbe « *drag* », dans l'exemple (15) ci-dessous, ne reçoit pas la désinence d'infinitif du français, certes, mais l'anglais n'a pas d'équivalent de cette désinence : on peut dire, non pas que l'énonciateur évite d'avoir à infléchir un mot de L2, mais qu'il se contente de suivre ce qui aurait été fait en L2. Nous proposons donc l'exemple (15) par contraste avec les exemples (16) à (19).

(15) Tu sais que tu peux *drag this*...

(16) Wir *suffern* da alle.
Nous souffrons tous.

(17) Sie haben einfach nicht *gebothered*.
Ils ne se sont tout simplement pas donné la peine.

(18) Là c'est bien, t'as *hand out*, ↑*over the trunk for the ticket*, ça c'est bien, ça.
Là c'est bien, t'as tendu (la main) par-dessus le coffre pour (attraper) le ticket, ça c'est bien, ça.

(19) Et toi tu as oublié de me *shh*...

Dans l'exemple (16), on assiste à un phénomène que l'on a déjà vu : un verbe anglais est utilisé avec la désinence « -n » du pluriel allemand. L'exemple (17), s'il procède du même mouvement, va un peu plus loin : en effet, on y trouve le préfixe de participe II « ge- », mais il est combiné au suffixe flexionnel de l'anglais « -ed ». Le verbe est donc infléchi dans les deux langues, ce qui peut faire penser aux structures où le pronom objet apparaissait deux fois. À l'inverse, dans l'exemple (18), le verbe n'est pas infléchi : la base verbale est nue, et dans l'exemple (19), l'onomatopée transformée en verbe n'est pas affublée de la terminaison « -er » que l'on attendrait en français, ce que l'on avait déjà noté dans l'exemple (15).

On notera, chose très importante, que l'alternance codique permet aux énonciateurs de former les temps composés en utilisant un auxiliaire d'une langue et un verbe lexical de l'autre langue (exemples 17 et 18 entre autres), ce qui permet en quelque sorte de laisser le grammatical dans l'ombre pour mettre le lexical en relief.

À l'aune de l'analyse de ces exemples, on peut penser que l'on se trouve face à des stratégies de facilitation de la compréhension de la part de l'énonciateur, bien que les moyens mis en œuvre ne soient pas les mêmes. La stratégie de neutralisation met l'élément étranger en exergue et permet ainsi peut-être à l'énonciataire de comprendre le message bien que ledit élément ne soit pas inscrit dans la syntaxe d'accueil. Le simple fait que l'intonation et son statut d'anomalie grammaticale attirent l'attention sur cet élément en facilite l'appréhension. La conflagration morphologique, à l'inverse, traite le mot de L2 comme s'il était issu de la L1 et neutralise donc les incompatibilités grammaticales en procédant à l'intégration du nouveau venu. Ceci semble bien prouver que, dans le discours bilingue, il n'importe que peu de faire correspondre lexique Y avec grammaire Y et grammaire X avec lexique X : ces éléments sont interchangeable. Il suffit pour s'en convaincre de noter que cette interchangeabilité n'entrave en rien la compréhension : dans un corpus comme dans l'autre, il n'est demandé à aucun moment à qui que ce soit de répéter un énoncé bilingue. Tous sont compris immédiatement, aussi inattendus soient-ils. Mais cette habitude des jongleries et bizarreries syntaxiques ne mène pas seulement les locuteurs bilingues à éviter la camisole de force de la grammaire, pour reprendre l'expression de GARDNER-CHLOROS et EDWARDS ; on voit en effet dans les corpus que les bilingues empruntent fréquemment des structures syntaxiques propres à une langue pour exprimer de façon plus exacte ce qu'ils désirent dire dans une autre langue.

III. La notion de congruence syntaxique : emprunts grammaticaux et idiomatiques

La possibilité qu'ont les bilingues de faire appel à deux langues pour s'exprimer le plus finement possible s'incarne, encore une fois, dans une multitude de formes, et celles-ci sont loin d'être limitées au plan de la syntaxe, de la grammaire ou du verbe. Parmi celles qui nous intéressent spécifiquement ici, nous soutenons que les formes verbales, les grilles syntaxiques ou les phrasèmes, dont on s'attendrait à ce qu'ils soient figés, sont les cibles fréquentes d'un jeu linguistique qui en défamiliarisant le familier permettent aux énonciateurs bilingues d'insuffler un surcroît de sens à ces constructions. À l'origine de ce phénomène, encore une fois, on décèle le besoin de s'exprimer en utilisant les mots, les expressions qui sonnent le plus juste, ce qui chez les bilingues conduit fréquemment à des rencontres de langues et potentiellement à des problèmes syntaxiques qui doivent être résolus impérativement.

III.1. Opportunisme grammatical et construction du sens.

Il est important de retenir que, en dépit de ce que nous avons écrit jusqu'à présent, le grammatical, s'il est potentiellement malmené, n'est jamais entièrement abandonné. Si les mots grammaticaux ne contiennent pas la charge référentielle des mots lexicaux, ils n'en apportent pas moins leur contribution à la construction du sens, et les locuteurs bilingues, qui font souvent preuve d'un grand opportunisme linguistique, savent également en tirer profit. Cela semble tout naturel : de la même façon qu'un énonciateur peut utiliser un mot ou une expression anglaises parce qu'ils n'ont pas d'équivalents en français, les bilingues ne se privent pas de faire appel à des structures syntaxiques manquant dans une langue pour pallier le manque. Ainsi dans l'exemple suivant :

(20) Du warst *hesitating*...
Tu étais en train d'hésiter.

L'énonciatrice commence à parler allemand, mais continue comme si elle formait un temps composé progressif, caractéristique de l'anglais, avec la forme en « -ing » « *hesitating* », possibilité que n'a pas l'allemand. Non seulement, donc, l'alternance codique permet de pallier ce manque, mais en plus il permet d'attirer l'attention sur le seul mot lexical de la proposition, qui est aussi le seul mot d'anglais. Les deux autres mots, en allemand, sont des mots grammaticaux, donc en arrière-plan. On peut noter le fonctionnement relativement similaire de l'exemple suivant :

(21) *Contexte : les locuteurs parlent d'un jeu de cartes :*
 Wenn du *short* bist, *you wouldn't talk*. Aber wenn man Geld hat, *you talk*.
Quand tu n'as pas assez, tu ne parles pas. Mais quand tu as de l'argent, tu parles.

On remarquera le rythme binaire de cet énoncé, dans lequel la structure protase-apodose se retrouve deux fois, avec une protase en allemand et une apodose en anglais à chaque fois. Comme nous l'avons déjà écrit, cela permet de mettre la protase en

relief, en passant à une autre langue pour finir la phrase. Mais, par ailleurs, le fait de parler allemand dans la proposition subordonnée temporelle conduit à ce que l'attribut du sujet « *short* » soit placé avant le verbe « *sein* » : on a donc un « îlot » d'anglais au sein de la protase, qui se trouve lui aussi mis en relief. L'utilisation de cette syntaxe permet donc de conférer au terme une plus grande saillance, ce qu'il n'aurait pas été possible de faire en anglais. Une autre illustration de cette utilisation de propriétés d'une langue par une autre se trouve dans les énoncés qui suivent. Dans les deux exemples ci-dessous, c'est une autre caractéristique de l'anglais qui est mise à contribution :

(22) Et toi tu as oublié de me *shh*...

(23) Do you *BnF* today?

Est-ce que tu vas à la BnF (Bibliothèque nationale de France) aujourd'hui ?

Dans les deux cas, c'est la possibilité qu'a l'anglais de créer des verbes à partir de mots d'autres catégories grammaticales (ici une onomatopée et un nom propre) qui est mise à contribution. Sont ainsi produits des énoncés qui sont non seulement aussi concis que possible, mais également très expressifs, de par leur côté inhabituel. Encore une fois, donc, la mise à contribution de la grammaire permet de créer un gain d'expressivité, comme on l'a également vu avec les exemples (20) et (21).

Dans tous ces exemples, nous souhaitons mettre en avant l'idée que ces constructions mixtes sont rendues possibles par une congruence syntaxique suffisante ; en d'autres termes, bien que la syntaxe et les règles grammaticales de l'une ou l'autre langue soient malmenées, le résultat reste suffisamment transparent pour être compréhensible. On n'a pas tant affaire à une disparition des règles, un mélange sans queue ni tête, comme ont pu l'écrire certains (voir une recension des réactions négatives à l'alternance codique par exemple dans ROMAINE 1995), qu'à une façon plus osée de faire un usage infini d'outils finis, comme l'écrivait HUMBOLDT (1822, in CHOMSKY 1965:8).

III.2. Les calques : emprunter de la syntaxe pour reconstruire du sens

Pour finir, nous nous pencherons sur une autre façon de mettre la syntaxe à contribution et à contre-emploi dans la production de sens, non en la malmenant mais en la respectant, avec cette différence toutefois que la syntaxe d'une langue sera utilisée dans une autre. Nous parlons des calques syntaxiques, phénomènes dans lesquels un élément connu est légèrement modifié (puisqu'utilisé dans une autre langue), de sorte qu'au lieu de passer inaperçu, il profite au contraire d'un regain de visibilité. C'est notamment le cas avec l'usage d'idiomes traduits, comme dans les exemples ci-dessous :

(24) Il faut faire ce qu'il faut faire !

(25) Le chat est sorti du sac...

Ces énoncés peuvent a priori surprendre, puisqu'ils ne contiennent aucun mot d'anglais. Mais ce qu'il convient de remarquer, c'est que ce sont tous deux des traductions de phrasèmes anglais : l'exemple (24) provient de l'anglais « *you gotta do what you gotta do* », et le (25) de l'expression « *the cat is out of the bag* » qui signifie qu'un secret est éventé. En jouant sur le familier et en introduisant une nouvelle distance dans ces expressions, les énonciateurs insufflent pour ainsi dire une nouvelle vie dans ces expressions figées, les rendant par là plus saillantes.

Mais ce phénomène est loin de ne concerner que les expressions figées, témoin l'exemple suivant :

(26) CLA : Et Carole quand tu rentres j'voudrais qu'tu sois un peu plus *dancing around happy* parce que tu sais que tu l'as...

La rencontre entre français et anglais crée ici une sorte d'ersatz bilingue de temps progressif composé que ne connaît normalement pas le français tout en permettant l'utilisation d'un verbe à particule (« *to dance around* »), catégorie qui n'existe pas en français. Le fait de copier une structure anglaise pour en faire un emploi ad hoc permet donc ici de gagner nettement en expressivité, ce qui se voit également dans l'exemple (27) ci-dessous. Une construction verbale typiquement française (« se faire + Verbe ») y est suivie d'une construction typiquement anglaise (« *to have someone break into your car* », « que quelqu'un pénètre par effraction dans ta voiture »), qui est peut-être visuellement plus frappante que son pendant français : la manière est d'abord exprimée par le verbe (« *break* ») puis on mentionne la destination (« *into your car* »). L'énoncé est ainsi le suivant :

(27) C'qui m'emmerderait c'est qu'tu t'fasses, euh, *break into your car*, même si c'est qu'une fois ça peut arriver, tu vois...

On note tout d'abord que le changement de langue est facilité par le marqueur d'hésitation « euh », qui sert à faciliter le passage d'une syntaxe à l'autre, ce que nous avons déjà vu plus haut. Ce point est important, car on a ici affaire à une vraie dislocation de syntaxe : en anglais, la formulation aurait probablement été « *what would bother me is if someone broke into your car* ». Ici, pourtant, l'agent n'est pas mentionné, comme ce serait plutôt le cas en français (« c'qui m'emmerderait, c'est qu'tu t'fasses péter ta voiture »), et le verbe « *break* » apparaît à l'infinitif, comme ce serait également plutôt le cas en français. La syntaxe anglaise est donc largement cannibalisée ou du moins déterminée par le contexte d'apparition à la suite d'un verbe recteur français, ce qui montre que des constructions normalement figées peuvent parfaitement être remodelées afin de satisfaire aux besoins d'une communication bilingue.

Enfin, ce remodelage peut être des plus discrets et pourtant avoir un effet majeur. Nous en prendrons pour preuve l'échange suivant :

(28) TRU : Ich hab' ungerechte Karten.
 Tru : *J'ai des cartes injustes.*
 MEL : Na ich hab' auch ungerechte Karten. *Why should you be any different?*
 [Rires]

Mel : Mais moi aussi j'ai des cartes injustes, pourquoi ce serait différent pour toi ?

TRU : Indeed.

Tru : C'est juste.

MEL : Stimmt's ?

Mel : Pas vrai ?

TRU : Yeah it stimmt.

Tru : Oui, c'est vrai.

MEL : Na siehst du ?

[Rires] Mel : Bon, tu vois ?

« *Stimmt* » est une expression très courante en allemand pour dire « c'est vrai, c'est exact ». On note d'ailleurs qu'elle intervient immédiatement après que TRU a déclaré : « *Indeed* », un autre équivalent idiomatique de « *Stimmt* » en anglais.

Ici, sa réponse est à cheval entre l'anglais et l'allemand, entre le grammatical et l'idiomatique. Elle aurait pu répondre « *Es stimmt* », ou même « *Stimmt* », et aurait ainsi fait écho à la formulation idiomatique de la question. Elle aurait également pu répondre « *Right* », « *Yeah, that's right* », ou « *Yeah, it's true* », continuant ainsi à s'exprimer en anglais comme elle l'avait fait au tour de parole précédent.

Sur le plan de la construction, cette réponse est très intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord elle procède d'une rencontre entre une construction purement idiomatique dans la langue d'origine, une sorte d'îlot syntagmatique, et une construction qui ne l'est pas en anglais. Cela n'est en réalité pas si exceptionnel si l'on garde à l'esprit que, par jeu linguistique ou transfert syntaxique, les locuteurs bilingues traduisent souvent littéralement des expressions d'une langue à l'autre, comme on vient de le voir. Ce qui est plus inhabituel, c'est que seul un élément de l'expression ait été traduit, et de surcroît un pronom, à la charge référentielle faible.

Mais, justement, c'est selon nous cette faible charge sémantique qui est l'une des raisons de ce que le pronom n'ait pas été traduit, contrairement à « *stimmt* », qui porte toute la charge référentielle et discursive de la phrase. Deuxièmement, sur le plan cognitif, il est beaucoup plus simple et direct de répondre à une question en utilisant les termes posés dans celle-ci. La reprise du mot « *stimmt* » est une façon de répondre strictement et exactement à la question posée, là où une reformulation demanderait plus d'effort de la part de tous.

La troisième raison à cette absence de traduction, qui pour nous est la plus importante, c'est qu'en ne traduisant pas ce pronom l'énonciatrice met en exergue ce « *stimmt* », comme si elle le présentait avant de le dire, et ce jeu ainsi créé entre discours et discours sur le discours donne un poids démesuré, une mesure de solennité à la sentence triviale ainsi prononcée. Ceci, ajouté aux rires et au ton léger du co-texte, cadre parfaitement avec l'idée que l'alternance codique, en tant que prise de parole « marquée », peut revêtir, et revêt fréquemment, une dimension métalinguistique et humoristique. Nous proposons pour conclure un dernier exemple, tiré de notre corpus français/anglais, et qui procède de la même veine comique :

(29) A : Hallo!

A : Salut !

B : Hallo! Wie geht's?

B : Salut ! Comment ça va ?

A : *Oh, ça geht...* [Rire] *On fait guetter !*

A : *Oh, ça va...*

L'échange présenté ici procède de la proximité phonétique entre une forme conjuguée du verbe français « guetter » et la forme conjuguée du verbe allemand « gehen », « aller », qui sert à construire la question « *wie geht es ?* », équivalente du français « comment ça va ? ». On a donc affaire ici à un jeu de mot bilingue, un usage humoristique de l'alternance codique qui montre bien les fonctions différentes que peut endosser le phénomène, qui n'est plus seulement vecteur d'information mais devient également objet du discours et prétexte au jeu (BRASART, 2011).

L'alternance codique doit donc être considérée non seulement du point de vue de la compétence bilingue de chaque locuteur, mais également être replacé dans la pratique des locuteurs entre eux. L'analyste doit se pencher sur l'alternance en tant que phénomène individuel et collectif, et sur la façon dont chaque dimension informe l'autre.

Conclusion

Nous avons vu que, indépendamment des langues parlées, les mêmes phénomènes d'alternance codique s'observent fréquemment qui trahissent les mêmes finalités : transmettre du sens en utilisant les outils les plus aptes à véhiculer le message linguistique désiré. Chez les bilingues, cela se traduit automatiquement par le recours aux deux langues disponibles, mécanisme qui impliquera souvent qu'il y ait négociation entre les systèmes grammaticaux en jeu afin qu'une phrase ayant du sens puisse jaillir de l'assemblage de ces outils dépareillés.

Dans les deux couples de langues étudiés, nous avons tenté de montrer que les solutions aux problèmes éventuels étaient relativement diverses tout en procédant le plus clair du temps de stratégies clairement identifiables (neutralisation, calque syntaxique, ou adaptation morphologique par exemple). L'une des conclusions majeures que nous tirons de cette analyse est qu'il serait illusoire de vouloir définir un ensemble de règles grammaticales qui régiraient la pratique de l'alternance codique au niveau des formes verbales. Au contraire, nous avons voulu souligner avec quelle imprévisible souplesse les locuteurs bilingues manient ces outils, en faisant souvent d'éléments familiers un usage nouveau qui, soit dit en passant, ne passerait sûrement pas dans le discours monolingue alors qu'il est parfaitement accepté dans la conversation bilingue du fait, peut-être, de l'habitude qu'ont les locuteurs de négocier entre les langues.

Comme nous avons pu le noter, par ailleurs, si l'esprit de ces phénomènes se retrouve dans un couple de langues comme dans l'autre, ils ne seront pas nécessairement réalisés de la même manière dans l'un et l'autre : les idiosyncrasies de chaque langue font que les possibilités différeront en fonction du couple étudié. Il serait donc difficilement tenable de vouloir envisager une grammaire de l'alternance codique qui inclurait une typologie de toutes les manifestations sous lesquelles se fait la rencontre des langues. Cependant, nous espérons avoir montré qu'une approche de l'alternance codique fondée sur un large échantillon d'occurrences orales servant de base à des hypothèses non contraignantes était une démarche prometteuse.

Références bibliographiques

- APPEL, René, & MUYSKEN, Pieter, 1987, *Language Contact and Bilingualism*, Londres, Edward Arnold.
- BELAZI, H. M., RUBIN, E. J. & TORIBIO, A. J., 1994, “Code switching and X-Bar Theory: The Functional Head Constraint”, *Linguistic Inquiry*, volume 25, n°2, pp. 221-237.
- BENTAHILA, A. & DAVIES, E., 1983, “The syntax of Arabic-French code-switching”, *Lingua*, volume 59, pp. 301-330.
- BRASART, Charles, 2011, “Code-switching, co-texte, contexte : une analyse du jeu de langue dans les conversations bilingues”, *Études de Stylistique Anglaise*, à paraître.
- BULLOCK, B. & TORIBIO, A. J., eds, 2009, *The Cambridge Handbook of Code-Switching*, Cambridge University Press, Cambridge.
- DI SCIULLO A.-M., MUYSKEN P. & SINGH R., 1986, “Government and code-switching”, *Journal of Linguistics*, volume 22, numéro 1, pp. 1-24.
- GARDNER-CHLOROS, Penelope & EDWARDS, Malcolm, 2004, "Assumptions behind grammatical approaches to code-switching: When the blueprint is a red herring." *Transactions of the Philological Society* 102, no. 1, p103-129.
- GARDNER-CHLOROS, Penelope, 2009, *Code-Switching*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GROSJEAN, François, 2008, *Studying Bilinguals*, Oxford, Oxford University Press.
- GULLBERG, Marianne, INDEFREY, Peter & MUYSKEN, Pieter, 2009 "Research techniques for the study of code-switching." In *The Cambridge Handbook of Linguistic Code-Switching*, by Barbara Bullock and Almeida Jacqueline Toribio, 20-39. Cambridge, Cambridge University Press.
- HANSEGÅRD, Nils Erik, 1968, *Tvåspråkighet eller halvspråkighet?*, Stockholm.
- JOSHI, A., 1985, “Processing sentences with intrasentential code-switching”, *Natural language parsing: psychological, computational and theoretical perspectives*, Dowty, D., Karttunen, L. & Zwicky A. (eds.), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 190-204.
- LI, Wei, 2002, “What do you want me to say?” On the Conversation Analysis approach to bilingual interaction. *Language in Society*, volume 31, pp. 159-180.
- LODGE, David, 2008, *Deaf Sentence*, Londres, Harvill Secker.
- MACSWAN, John, 1999, *A Minimalist Approach to Intrasentential Code Switching*, New York, Garland Press.
- MACSWAN, John, “Codeswitching and generative grammar: A critique of the MLF model and some remarks on ‘modified minimalism’”, *Bilingualism: Language and Cognition* 8 (1), 1–22, 2005
- MYERS-SCOTTON, Carol, 2002, *Contact Linguistics: Bilingual Encounters and Grammatical Outcomes*. Oxford, Oxford University Press.
- POPLACK, Shana, 1980, “Sometimes I’ll start a sentence in English y termino en Español: toward a typology of code-switching.” *Linguistics*, volume 18, pp. 581-616.
- ROMAINE, Suzanne, 1995, *Bilingualism*, Oxford, Blackwell.

SEBBA, Mark, 2009, "On the notions of congruence and convergence in code-switching." In *The Cambridge Handbook of Code-Switching*, by Barbara Bullock and Almeida Jacqueline Toribio, 40-57. Cambridge, Cambridge University Press.